



DEMANDE D'AUTORISATION DE SONORISATION DU DOMAINE PUBLIC

*A transmettre au service des affaires générales, des affaires juridiques et de la police municipale, par mail, dépôt ou courrier postal, **au moins 15 jours avant le début de la manifestation***

*\*champs obligatoires*

Dénomination du demandeur (association/établissement) : .....

.....

Prénom et nom du représentant légal\* : .....

Qualité\* : .....

Adresse postale\* : .....

.....

Téléphone\* : .....

Courriel\* : .....

Nature de la manifestation (description de la manifestation, public visé)\* : .....

.....

.....

.....

.....

Lieux de la manifestation\* : .....

.....

Date et horaire de début\* : .....

Date et horaire de fin\* : .....

Type de sonorisation (DJ, diffusion de musique enregistrée, diffusion de voix, musiciens, fond musical...)\* : .....

.....

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service des affaires générales, des affaires juridiques et de la police municipale pour le traitement des demandes de sonorisation de l'espace public. Elles sont conservées 5 ans et sont publiées sur le site internet de la Commune. Conformément à la loi informatique et libertés de 1978 modifiée et au règlement européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : [dpo@dignelesbains.fr](mailto:dpo@dignelesbains.fr)

Hôtel de Ville  
1 boulevard Martin Bret  
B.P 50214  
04990 DIGNE-LES-BAINS Cedex  
[www.dignelesbains.fr](http://www.dignelesbains.fr)

